

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	24
Membres représentés	9
Membres absents	2
Secrétaire de séance	19 juin 2024
Date de la convocation des conseillers	19 juin 2024
Date de l'affichage de la convocation	19 juin 2024



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE  
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES  
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET  
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Monsieur William MUSUMECI  
Madame Nadia GHARNIT

**OBJET : Approbation du rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile de France pour l'année 2023**

Le conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2531-12 à L. 2531-16 ;  
**Vu** l'arrêté de la Préfecture de la région d'Ile de France en date du 27 juin 2022 relatif aux dotations versées au titre du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France qui notifie les montants attribués aux communes du département de Seine et Marne ;

**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 17 juin 2024,

**Considérant** qu'une dotation du fonds de Solidarité des Communes de la région Ile de France de **1 103 623 €** a été attribuée à la commune de Villeparisis, au titre de l'exercice 2023 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de justifier l'utilisation de ce fonds par la production d'un rapport ;

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport sur l'utilisation des crédits du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France, ci-annexé, au titre de l'exercice 2023.

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux et inscrite au recueil des Actes Administratifs.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Caroline DIGARD</b> Secrétaire de séance



FICHE DE NOTIFICATION  
FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

REPARTITION 2023

<b>77514</b>	<b>VILLEPARISIS</b>
CONTRIBUTION	NON
<b>MONTANT DU PRELEVEMENT</b>	<b>0</b>
BENEFICIAIRE	OUI
<b>MONTANT DE L'ATTRIBUTION</b>	<b>1 103 623</b>
SITUATION DE LA COMMUNE	BENEFICIAIRE NETTE
<b>MONTANT NET</b>	<b>1 103 623</b>

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R 421-5 DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE,  
LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF DANS LE DELAI DE 2 MOIS COURANT A COMPTER DE LA NOTIFICATION DE CELLE-CI.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240627-24\_09435-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024